

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 23 janvier 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
 - M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

 - M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec (partie de séance)
 - M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
 - M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
 - M^{me} Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: Me Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents:
- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
 - M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
 - M^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0001

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux du conseil d'agglomération de Québec de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 10 h 30 et de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 10 h 45

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux du conseil d'agglomération de Québec de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 10 h 30 et de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 10 h 45, tels que rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du certificat du responsable de registre, concernant le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur la Réserve financière pour l'intégration de l'incinérateur en milieu urbain relativement au prolongement de la durée de la réserve financière au 31 décembre 2021*, R.A.V.Q. 1240.
- Dépôt du certificat du responsable de registre, concernant l'entente de service entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relative à l'utilisation du site récréotouristique de la baie de Beauport par la population.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1206 - PA2018-076 (Ra-2070)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, chapitre A-19.1, le document adopté en vertu de la résolution CA-2018-0353 du 5 juillet 2018,

indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1206.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0004

Entente entre la Ville de Québec et *Électronique Organique Brilliant Matters inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international des matériaux issus de la technologie DHAP pour le marché des panneaux solaires flexibles - DE2018-261* (CT-DE2018-261) — (Ra-2098)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Électronique Organique Brilliant Matters inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international des matériaux issus de la technologie DHAP pour le marché des panneaux solaires flexibles*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0005

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Monseigneur-Gosselin - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2018-295 (Ra-2098)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération :

- sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue Sir-Mathias-Tellier et la 27^e Rue, les normes suivantes sont prescrites :

« à partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la rue Geneviève-Lamarre, il est interdit de stationner un véhicule routier du 15 novembre

au 31 mars »;

« à partir de la rue Geneviève-Lamarre, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier du 15 novembre au 31 mars ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0006

Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200–17-024481-164 (1510-9283 Québec inc. c. Ville de Québec) et relativement à la réclamation en Cour du Québec portant le numéro 200–22–080628-175 (Ville de Québec c. 1510-9283 Québec inc.) - AJ2018-042 (CT-AJ2018-042) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 300 000 \$ à l'ordre de *Tremblay Bois Mignault Lemay SENCRL en fidéicommiss*;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0007

Création de deux nouveaux postes de juge à la cour municipale – Demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges à la cour municipale de la Ville de Québec - AJ2019-003 (CT-AJ2019-003) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création et la dotation de deux postes de juge à la cour municipale;
- 2° la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges municipaux à la cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould arrive à la séance. Il est 10 h 35.

CA-2019-0008

Adjudication d'un contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 52839) - AP2018-798 (CT-2388565) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Consulair inc.*, le contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021, pour une somme de 409 833,96 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52839 et à sa soumission du 14 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0009

Adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la ville de Québec - 2019 à 2023 (Appel d'offres public 52913) - AP2018-812 (CT-2387876) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Option Métal Recyclé du Québec*, le contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la ville de Québec - 2019 à 2023, du 4 février 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 354 410 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52913 et à sa soumission du 21 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0010

Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel TFP (Dossier 42511) - AP2018-818 (CT-2402844) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de renouveler le contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* pour l'année 2019 (Dossier 42511), à *PG Solutions inc.*, pour une somme de 203 115 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0011

Adjudication d'un contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972) - AP2018-821 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *P. Aubut inc.*, le contrat pour les travaux de serrurerie, de la date d'adjudication au 14 janvier 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52972 et aux prix unitaires et tarifs horaires de sa soumission du 6 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0012

Avis de modification numéro 1 relatif à une entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires (Dossier 47522) - AP2018-828 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Camions International Élite ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires, du 2 juin 2018 au 1^{er} juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0013

Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSoft* pour l'année 2019 (Dossier 42040) - AP2018-832 (CT-2404252) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Tetra Tech QI inc.*, le contrat pour le renouvellement des services de soutien et de maintenance pour le

logiciel *CSoft* pour l'année 2019 (Dossier 42040), pour une somme de 163 948 \$, excluant les taxes, conformément à son offre de services du 22 novembre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0014

Adjudication d'un contrat pour le service de réparation de conduites et de suspensions pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 53022) - AP2018-836 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, à *Edgar Blondeau inc.*, le contrat pour le service de réparation de conduites et de suspensions pour les unités du parc véhiculaire, de la date d'adjudication pour une période de trois ans, conformément à la demande publique de soumissions 53022 et selon les prix unitaires de sa soumission du 17 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0015

Entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021 - BE2018-147 (CT-2403117) — (Ra-2099)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention de 65 000 \$ par année, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements, madame Catherine Chénier, à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0016

Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et différents organismes non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-192 (CT-2400173) — (Ra-2099)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement d'une subvention, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit :

- *Opéra de Québec inc.* : 112 310 \$;
- *Orchestre symphonique de Québec* : 638 330 \$;
- *Le Théâtre du Trident inc.* : 132 440 \$;
- *Carrefour international de théâtre de Québec inc.* : 109 450 \$;

2° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec, et le greffier, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0017

Entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion – Entente quadriennale entre la Ville de Québec et l'organisme rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-197 (CT-2405054) — (Ra-2099)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion de l'entente quadriennale d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et *Les Violons du Roy*, relative au versement d'une subvention de 236 830 \$, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;

- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec, et le greffier, M^e Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0018

Contribution 2019 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale - FN2019-003 (CT-2408059) — (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 119 785 590 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2019, réparti en quatre versements égaux de 29 946 397,50 \$, le 24 janvier, le 25 avril, le 4 juillet et le 3 octobre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0019

Entente de services techniques relative au déplacement des installations de Bell Canada (phase avant-projet), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de Québec (Dossier 53069) - AP2018-764 (CT-2401911) — (Ra-2100)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Bell Canada*, relative au déplacement de ses installations, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0020

Entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Vidéotron ltée* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53068) - **AP2018-768 (CT-2401838) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée*, relative au déplacement de ses installations, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0021

Entente de services techniques relative au déplacement des installations d'*Énergir, S.E.C.* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53100) - **AP2018-795 (CT-2402850) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.*, relative au déplacement de ses installations, dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0022

Paiement de la dépense relative à l'étude préliminaire d'*Hydro-Québec* (phase avant-projet), dans le cadre du projet *Réseau structurant de transport en commun de Québec* - **AP2018-838 (CT-2406460) — (Ra-2100)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le paiement de la facture 742331 d'*Hydro-Québec*, au montant de 102 343,57 \$, excluant les taxes, relative à l'étude préliminaire (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0023

Appropriation d'une somme, dans le cadre du volet de *Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour l'acquisition d'équipements d'affichage dynamique et de bornes interactives au *Grand Marché de Québec* - DE2018-290 (CT-DE2018-290) — (Ra-2100)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour l'acquisition d'équipements d'affichage dynamique et de bornes interactives au *Grand Marché de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0024

Dépôt d'un avis de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la Ville de Québec pour le *Réseau structurant de transport en commun de Québec* - DG2019-004 (Ra-2100)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° monsieur André Caron, directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, à signer l'avis de projet dans le cadre du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la Ville de Québec pour le *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avis de projet joint au sommaire décisionnel;
- 2° le dépôt dudit avis de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0025

Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur le boulevard Pie-XI Nord*, R.A.V.Q. 1230, et dépôt du projet de règlement - **TM2018-303 (Ra-2098)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin d'introduire une limite de vitesse de 30 kilomètres à l'heure sur le boulevard Pie-XI Nord, de la limite nord du lot numéro 2 150 254 du cadastre du Québec jusqu'à la rue Grimaldi. Cette limite est applicable entre certaines heures de la journée, du lundi au vendredi.

De plus, il identifie des dates où cette limite de vitesse ne s'applique pas.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0026

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1228, et dépôt du projet de règlement - **DE2018-250 (Ra-2099)**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce situé sur le site d'*ExpoCité*, aux fins de sa transformation en marché public ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que le versement d'une contribution financière pour l'exécution d'une partie desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et le versement de la contribution financière ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0027

Appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - **DE2018-250 (Ra-2099)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1228. Ce fonds sera

renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0028

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1238, et dépôt du projet de règlement - GI2018-011 (Ra-2099)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains relevant de la compétence de l'agglomération, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 12 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0029

Appropriation de 1 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - GI2018-011 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier 1 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1238. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0030

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1239, et dépôt du projet de règlement - GI2018-013 (Ra-2099)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant à la fois de la compétence

de proximité et de celle d'agglomération, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 20 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0031

Appropriation de 2 000 000 \$ à même le fonds général - GI2018-013 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier 2 000 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1239. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0032

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1247, et dépôt du projet de règlement - DE2019-026 (Ra-2099)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des interventions en matière d'acquisitions immobilières directement reliées à l'exercice d'une compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquittement des frais afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 000 000 \$ pour les interventions en matière d'acquisitions immobilières, les services professionnels et techniques de même que l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0033

Appropriation de 600 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - DE2019-026 (Ra-2099)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier 600 000 \$ à même le fonds général de

l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1247. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0034

Règlement de l'agglomération modifiant les titulaires de certaines responsabilités à la suite d'une réorganisation administrative, R.A.V.Q. 1216 - DG2018-081 (Ra-2096)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant les titulaires de certaines responsabilités à la suite d'une réorganisation administrative*, R.A.V.Q. 1216.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0035

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à la canicule, R.A.V.Q. 1218 - DG2018-069 (Ra-2096)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à la canicule*, R.A.V.Q. 1218.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0036

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement aux modalités de paiement de la quote-part annuelle d'une municipalité liée, R.A.V.Q. 1233 - FN2018-050 (Ra-2096)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement aux modalités de paiement de la quote-part annuelle d'une municipalité liée*, R.A.V.Q. 1233.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 44.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/alv